



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

Présents : Franck MONGE, Benoit REY, Céline POULET, Béatrice LILLIO, Aurélie GABORY, Jérôme PONTON, André MONNIER

Absents : Vera DE RUIJTER excusée procuration à Céline POULET, Laura GENCEL excusée, Luc FAURE excusé, LETRANGE Frédéric

Secrétaire de séance : Aurélie GABORY

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2025, adopté à l'unanimité.

1/ Finances

- Exercice 2024
 - o Comptes Financiers Uniques
 - o Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice
- Exercice 2025
 - o Fiscalité directe locale – vote des taux
 - o Avance remboursable du budget principal au budget photovoltaïques
 - o Budgets primitifs

2/ Informations et questions diverses

1/ FINANCES

Chaque conseiller a reçu par mail une note synthétique de présentation des CFU 2024 et des BP 2025.

Exercice 2024

- a) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Budget principal & budget photovoltaïques Vote CFU commune

Madame POULET indique que le CFU se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

Concernant le budget principal (DEL2025-09)

		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire votée	289 928,00 €	531 421,00 €
	Recettes réalisées	284 705,07 €	567 693,06 €
	Restes à réaliser	3 371,00 €	- €
Dépenses	Prévision budgétaire votée	543 026,00 €	668 163,00 €
	Dépenses réalisées	225 160,63 €	481 591,36 €
	Restes à réaliser	82 500,00 €	- €
Résultats de l'exercice		59 544,44 €	86 101,70 €
Résultats antérieurs reportés		253 098,03 €	136 742,26 €
Résultat de clôture		312 642,47 €	222 843,96 €
Différence entre les restes à réaliser		- 79 129,00 €	- €
Résultat cumulé		233 513,47 €	222 843,96 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle du Conseil.

⇒ Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2024 du budget principal.

Concernant le budget photovoltaïque (DEL2025-10)

		Investissement	Exploitation
Recettes	Prévision budgétaire votée	4 995,00 €	3 301,00 €
	Recettes réalisées	4 529,85 €	3 804,51 €
	Restes à réaliser	- €	- €
Dépenses	Prévision budgétaire votée	5 650,00 €	5 301,00 €
	Dépenses réalisées	2 500,00 €	2 702,74 €
	Restes à réaliser	- €	- €
Résultats de l'exercice		2 029,85 €	1 101,77 €
Résultats antérieurs reportés		655,74 €	2 000,00 €
Résultat de clôture		2 685,59 €	3 101,77 €
Différence entre les restes à réaliser		- €	- €
Résultat cumulé		2 685,59 €	3 101,77 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle du Conseil.

⇒ Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2024 du budget photovoltaïque.

b) Affectation des résultats de fonctionnement

Concernant le budget principal (DEL2025-11)

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 132 843,96 € en report d'excédent à la SF au compte 002 (recette) sur 2025
- 90 000 € en réserves au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget 2025

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	253 098,93
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	136 742,26

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	59 544,44
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	86 101,70

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	82 500,00
En recettes pour un montant de :	3 371,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	90 000,00
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	132 843,96
---	------------

⇒ Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal.

Concernant le budget photovoltaïque (DEL2025-12)

- 1 036,47 € en report d'excédent à la SF au compte 002 (recette) sur 2025
- 2 065,30 € en réserve au compte 1068

Reports	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	655,74
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	2 000,00
Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	2 029,85
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	1 101,77
Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section	
Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	2 065,30
Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	1 036,47

⇒ Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat d'exploitation.

Exercice 2025

- Vote des taux des taxes directes locales 2025 (DEL2025-13)

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux de 2024

Fiscalité directe locale	Bases estimées	Taux proposé	Produit attendu
Taxe foncière sur les propriétés bâties	426 500 €	26,03	111 018 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52 400 €	47,70	24 995 €
Taxe d'habitation	98 000 €	17,71	17 356 €

⇒ Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le maintien des taux 2024 pour 2025 tels que présentés ci-dessus.

- Avance remboursable du budget principal au budget photovoltaïques de 10 000 € (DEL2025-14)

Vu la délibération n°2020-30 en date du 1^{er} décembre 2020 portant création du budget « Photovoltaïques »
Considérant que le budget principal peut, avec l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante, verser une avance remboursable à un budget annexe,
Considérant la nécessité d'abonder la trésorerie du budget annexe « Photovoltaïques » pour le projet d'installation de panneaux sur un bâtiment communal,

Aussi il est proposé de verser une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe « Photovoltaïques » de 10 000 €. Cette avance sera remboursée à compter de l'exercice 2027 sur une période de 10 ans.

⇒ Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget annexe « Photovoltaïques » d'un montant de 10 000 € et décide que l'avance sera remboursée à compter de l'exercice 2027 sur une période de 10 ans.

- Budgets primitifs

Concernant le budget principal (DEL2025-15)

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 679 492,96 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 686 879,37 €.

⇒ Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget.

Concernant le budget photovoltaïque (DEL2025-16)

En section d'exploitation, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 4 836,47 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 17 056,36 €.

- Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget.

- Subventions aux associations et autres organismes (DEL2025-16)

- Les restaurants du Cœur	220 €
- Association Personnes Agées CH de Die	220 €
- Association Protestante d'Entraide du Diois	220 €
- ADMR Le Vellan	220 €
- Croix Rouge délégation de Die	220 €
- A l'ombre de la Tour	220 €
- Association « Lire pour grandir »	1 500 €
- Tennis Club Saillans	250 €
- Des Haltères et Vous	850 €
- Comité des Fêtes d'Aurel	100 €
- Collège du Diois – Cycle ski 2024/2025	100 €
- Syndicat de la Clairette	100 €
Total	4 220 €

- Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions ci-dessus.

En ce qui concerne la demande de subvention de l'OCCE AD26 (1 500 €) et de l'USEP (1 200 €), le conseil municipal choisit de reporter la décision. En effet, la description et le coût des projets sont identiques entre les 2 associations. Afin d'obtenir tous les éléments nécessaires pour une future décision, le conseil municipal demande un budget détaillé, en mettant l'accent sur la répartition du financement des projets entre les deux associations.

3/ Informations et questions diverses

- Cérémonie des déportés : dimanche 27 avril à 9h30
- Camping municipal :
 - Internet mis à disposition des campeurs : les devis proposés par SFR et orange sont excessivement chers ; la question se pose de faire payer les usagers
⇒ le conseil municipal décide de ne pas souscrire d'abonnement internet cette année
 - Accueil de groupes : plusieurs demandes, est-ce qu'on accepte en saison ?
⇒ le conseil municipal décide d'en accepter un pour cette année

- Ecole « Les Eaux Claires »
 - a. Ouverture d'une 4^{ème} classe confirmée
 - b. Demande dérogation d'un enfant domicilié à Die scolarisé depuis la petite section à Vercheny : l'enfant rentre en CP au mois de septembre 2025 ; la commune de Die a refusé la demande de dérogation ; les parents souhaitent que leur enfant continue sa scolarité à l'école de Vercheny.
=> le conseil municipal décide d'accorder la demande de dérogation
 - c. La question se pose sur la fabrication du matériel (scène + motricité), y a-t-il de normes à respecter ?
quelle est la responsabilité de la mairie ?
- Capacité de la cantine : beaucoup d'enfants de maternelle inscrits

Séance levée à 22h

Approuvé le 6 mai 2025
Signature du Maire
Franck MONGE



Signature du Secrétaire de Séance
Aurélie GABORY

